



Critères de sélection World Reining Championship 2025

1. Critères de sélection World Reining

1.1. Période de qualification (coïncidant avec le World Reining Championship (WRC))

- Du 1^{er} janvier 2024 au 4 mai 2025.

1.2. Exigences minimales pour les équipes et les individuels (identiques à celles de la WRC)

Les athlètes doivent avoir obtenu au moins deux fois un score minimum lors des concours de qualification :

- Junior Rider 68.0
- Young Non-Professional Rider 70.0
- Young Professional Rider 70.0
- Senior Non-Professional Rider 70.0
- Prime-Time Non-Professional Rider 70.0
- Senior Professional Rider 71.0

Les résultats doivent avoir été obtenus avec le cheval sélectionné pour les World Reining Championship 2025.

2. Critères de sélection de Swiss Equestrian

En règle générale, les participants aux championnats internationaux sont sélectionnés sur la base des critères de performance de la COSEL mentionnés ci-après. Les participant-e-s sélectionné-e-s doivent être en mesure d'obtenir un classement correspondant aux directives lors du championnat. La COSEL peut prévoir des réglementations spécifiques pour certains championnats.

2.1. Concours de qualification

Toutes les classes annoncées comme telles (qualification pour le World Reining Championship) lors des concours NRHA pendant la période de qualification comptent comme exigence minimale pour la qualification.

En outre, les résultats obtenus dans les classes suivantes sont pris en compte : les NRHA Trophies et les Prime Time pour le cadre Elite, et pour le cadre de la relève, les classes Youth & Rookie Professional. En règle générale, les résultats obtenus lors de grands shows internationaux et avec au moins deux juges en action ont plus de poids. La participation doit se faire avec le cheval prévu pour le championnat.

2.2. Critères pour les compétitions par équipe et individuelles

Les athlètes doivent avoir rempli au moins deux fois les exigences minimales mentionnées sous le point 1.2 ci-dessus lors des concours de qualification prévus dans le concept de sélection.

- Le potentiel de la cavalière ou du cavalier doit permettre d'obtenir le classement suivant au World Reining Championship 2025 :
 - Junior Rider : classement parmi les premiers 66 % du classement individuel
 - Young Non-Professional Rider : classement parmi les premiers 66 % du classement individuel
 - Young Professional Rider : classement parmi les premiers 66 % du classement individuel
 - Senior Non-Professional Rider : classement parmi les premiers 50 % du classement individuel
 - Prime-Time Non-Professional Rider : classement parmi les premiers 50 % du classement individuel
 - Senior Professional Rider : classement parmi les premiers 50 % du classement individuel

- Une équipe, composée d'un minimum de 3 et d'un maximum de 4 cavaliers par catégorie, est constituée dans la mesure où elle présente le potentiel pour les classements suivants :
 - Junior Rider : classement parmi les premiers 66 % du classement par équipe
 - Young Non-Professional Rider : classement parmi les premiers 66 % du classement par équipe
 - Young Professional Rider : classement parmi les premiers 66 % du classement par équipe
 - Senior Non-Professional Rider : classement parmi les premiers 66 % du classement par équipe
 - Prime-Time Non-Professional Rider : classement parmi les premiers 50 % du classement par équipe
 - Senior Professional Rider : classement parmi les premiers 50 % du classement par équipe

Le fait de remplir les critères de sélection ne signifie pas la sélection automatique du couple pour le World Reining Championship 2025. La COSEL est responsable de la sélection des cavaliers/ cavalières.

Lors de la sélection, les chevaux doivent être présentés dans un état de santé optimal à tous points de vue.

Pour participer au World Reining Championship 2025, il faut être membre du cadre et avoir signé la convention du cadre de Swiss Equestrian.

2.3. Critères complémentaires pour la sélection définitive

Si le nombre d'athlètes remplissant les critères principaux est supérieur au nombre de places disponibles, la COSEL Reining décide, sur la base des critères complémentaires mentionnés ci-après, quels athlètes seront proposés pour la sélection (la liste n'est pas établie selon les priorités) :

- Les résultats durant la période d'observation (en général l'année de la date de sélection)¹
- L'évolution des performances jusqu'à la date de sélection
- La forme et l'état de santé du cheval prévu pour le championnat
- La forme et l'état de santé du cavalier/de la cavalière
- Le potentiel pour un bon classement
- Le potentiel pour l'avenir

Le principe de la primauté des performances s'applique : une planification ciblée et focalisée de l'entraînement et des concours avec les résultats correspondants lors des shows est prise en compte dans l'évaluation pondérée en conséquence.

La COSEL sélectionne à chaque fois un couple cavalier-cheval. Si le cheval sélectionné n'est pas disponible pour le championnat, la COSEL se réserve le droit de nommer un autre membre du cadre (pour autant que les dispositions relatives audit championnat le permettent). Tous les membres des cadres s'engagent à annoncer immédiatement à la COSEL toute défaillance du cheval sélectionné ou tout obstacle personnel éventuel.

2.4. Dispositions dérogatoires

Des exceptions à la sélection sont possibles dans le cas d'athlètes blessés ou de chevaux à haut potentiel. Cela doit être justifié en conséquence. La preuve médicale doit être fournie immédiatement après le début de la maladie ou de la blessure.

Les demandes doivent être soumises à la COSEL.

2.5. Documents pour la COSEL

Étant donné qu'au **4 juin 2025 (Nominated Entries)**, tous les candidats potentiels avec chevaux doivent être annoncés sans exception à l'organisateur, tous les cavaliers et toutes les cavalières du cadre intéressé-e-s doivent remettre jusqu'au **30 avril 2025** les documents suivants à l'attention de la COSEL Reining de la discipline Reining/Western. Les résultats manquants peuvent encore être transmis à cette dernière jusqu'au **4 mai 2025** pour la sélection définitive.

- Formulaire récapitulatif de tous les classements, dûment rempli
- Liste des classements de tous les résultats obtenus dans les classes officielles (NRHA) durant la période de qualification. Les classes inofficielles (Jackpot, Ladies, Any Horse any Rider, etc.) ne doivent pas être listées.
- Score Sheets (feuilles de note) pour les différents résultats
- À la demande de la COSEL, les vidéos des performances aux concours.

¹ *Évaluation des résultats : Outre les résultats du NRHA Trophy et du Prime Time, d'autres résultats obtenus dans le cadre de shows NRHA pendant la période de qualification sont pris en compte sachant que ces classes doivent être jugées par au moins 2 juges. La participation doit avoir eu lieu avec le cheval prévu pour le championnat.*

2.6. La Commission de sélection
(doit être encore élue par le CT de la discipline Reining/Western)

La Commission de sélection Reining de la discipline Reining/Western est composée comme suit :

Direction du CT (présidence de la COSEL) : Barbara Schär

Membres :

Stefan Künzler

*Représentant du CT Reining/Western
du domaine de la médecine vétérinaire*

*Plus un juge actif au niveau international
pour un regard extérieur indépendant*

3. Dates

La sélection aura lieu en juin 2025.

La communication des décisions de sélection se fera par l'entremise du secrétariat de Swiss Equestrian.

Le présent concept de sélection a été approuvé en octobre 2024 par le comité technique de la discipline Reining/Western.